

« Bilan financier »

2020, des comptes à l'équilibre malgré la crise

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19 dont l'ampleur est sans précédent, générant des impacts économiques et sociaux qui ont concerné la plupart des organisations. Dans ce contexte incertain, la LPO est parvenue à équilibrer ses comptes grâce à une gestion rigoureuse de son activité et au soutien de ses nombreux sympathisants et financeurs.

Après avoir enregistré un exercice déficitaire en 2018 (-492 k€), la LPO avait renoué avec un résultat positif en 2019 avec un excédent de +163 k€. L'année 2020 se termine par un léger excédent de 21 065 € qui peut être qualifié d'équilibre puisqu'il ne représente que 0,1 % du budget.

La présentation des comptes 2020 répond désormais aux exigences du nouveau plan comptable appliqué aux associations. La comparaison de ces comptes ne peut donc se faire qu'avec l'exercice 2019 dont les données ont été formatées dans ce nouveau modèle (ce qui n'est pas le cas pour les exercices antérieurs).

Des comptes certifiés pour une gestion transparente

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes de la LPO, Monsieur Arnaud Bernard, du Cabinet SLG Expertise. Au regard des règles et principes comptables français, la certification atteste que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la LPO France à la fin de l'exercice. Elle atteste également de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association.

Les chiffres présentés sont ceux de la LPO France ; les associations locales LPO, entités juridiquement indépendantes, établissent leurs propres comptes.

Fonderies royales
© Cécile Rousse

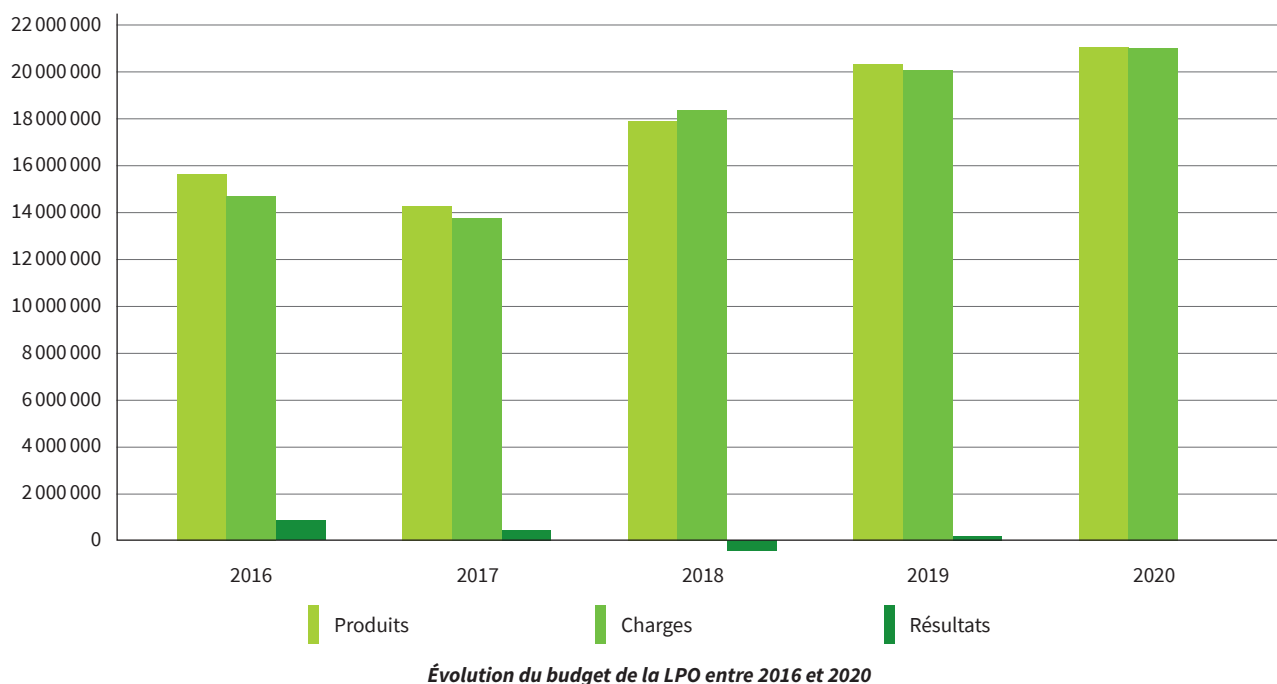


Un budget en croissance

Les produits se sont accrus de 4 % (+764 k€) par rapport à 2019 pour atteindre 20 963 k€ tandis que les charges ont progressé de 5 % (+906 k€) pour s'élever à 20 941 k€. Alors que les produits issus des legs et donations ont enregistré une forte baisse de 54 % entre les deux exercices (-1 264 k€), de nombreuses autres ressources ont connu une croissance importante en 2020 permettant de contrebalancer cette baisse. Parmi celles-ci, notons les subventions publiques (+11 % à 6 793 k€), les ventes de la Boutique (+17 % à 3 896 k€), les dons (+27 % à 2 769 k€), et les cotisations (+47 % à 1 425 k€). A contrario, les ressources issues des animations auprès du public ont fortement baissé (-48 % à 295 k€) en raison de l'arrêt de de cette activité durant de nombreux mois. La croissance des charges est essentiellement imputable au développement de l'activité Boutique (+295 k€ en achat des marchandises, +88 k€ en frais de transports, etc.). La masse salariale croît de 2,8 % pour atteindre 9 608 k€ (soit 46 % des charges globales). Enfin, certaines charges ont baissé en raison de l'épidémie de Covid-19, à commencer par les frais de déplacements (train, hébergement, repas) qui sont passés de 590 k€ en 2019 à seulement 248 k€ en 2020 !

	2019	2020
Produits d'exploitation	19 953 726	20 734 081
Charges d'exploitation	19 933 570	20 783 288
Résultat d'exploitation	+20 155	-49 207
Résultat financier	+5 199	-23 928
Résultat exceptionnel	+216 624	+208 287
Impôt sur les sociétés	-79 000	-114 087
Résultat de l'exercice	162 980	21 065

Compte de résultat en milliers d'euros



Des indicateurs différents avec le nouveau plan comptable

La réforme du plan comptable applicable aux associations dès 2020 impose de nouvelles écritures sur certains comptes. Parmi les principales évolutions qui modifient cette lecture pour la LPO, figurent les modalités d'enregistrement des legs et donations, l'intégration des fonds dédiés dans le résultat d'exploitation, la valorisation du bénévolat et le basculement de l'activité Boutique dans les frais de recherche de fonds. Ces changements rendent difficiles les comparaisons entre les exercices 2019 et 2020, notamment pour ce qui concerne le calcul des ressources affectées aux missions sociales de l'association (les actions de terrain en lien avec son objet social) et la répartition entre ressources privées et publiques.

L'impact le plus important dans la lecture des comptes de la LPO concerne l'enregistrement de l'activité de la Boutique. Celle-ci était jusqu'à présent versée dans les missions sociales considérant que la Boutique LPO a vocation à équiper les sympathisants de l'association pour œuvrer en faveur de la protection de la nature (nourrissage des oiseaux, nichoirs, mangeoires, guides ornithos, jumelles, etc.). Désormais les ressources issues de la Boutique (soit 3 670 k€) sont identifiées comme des frais de recherche de fonds. C'est pourquoi la part des ressources consacrées à l'action (missions sociales de l'association) s'élève désormais à 72,1% - dont 8,2% non consommées et reportées en n+1, contre 88,6% en 2019.

Les frais de recherches de fonds passent ainsi de 4,7% à 21,8% en intégrant la totalité de l'activité Boutique (contre 6% sans intégrer la Boutique comme pour les exercices précédents). Les frais de fonctionnement s'élèvent à 5,5% (contre 6,7% en 2019) tandis que les impôts sur les bénéfices représentent 0,5% de l'emploi des ressources. A l'instar de 2019, les fonds privés constituent 64% du budget de l'association et s'élèvent à 13 055 k€ (contre 12 605 k€ en 2019). Les ressources publiques représentent donc 36% du budget et sont également en hausse en valeur absolue à 7 828 k€ (7 252 k€ en 2019). Les fonds dédiés repris des exercices antérieurs représentent 845 k€. La valorisation du bénévolat représente 3 361 k€ en 2020. En valorisant cette implication fondamentale des bénévoles dans les ressources œuvrant dans les actions de l'association, et donc comptabilisées dans ces missions sociales, la part des ressources consacrées aux actions de terrains passent ainsi de 71,1% à 75,7%.

Malgré la crise sanitaire et économique subie en 2020, la grande diversité de l'origine des ressources allouées à la LPO, quelles soient publiques et privées, a su conforter la stabilité financière et l'indépendance de l'association. Celle-ci illustre encore cette année la confiance que beaucoup, Etat, collectivités locales, entreprises ou simples citoyens, ont en la LPO pour mener à bien des actions pertinentes en faveur de la nature.

« Bilan social »

La crise sanitaire

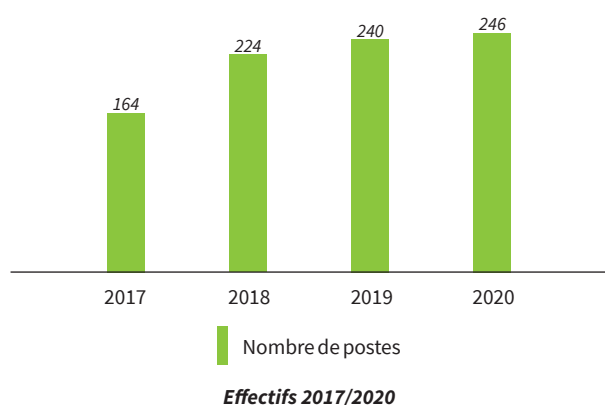
La gestion du personnel en 2020 a fortement subi les aléas provoqués par la crise sanitaire de Covid-19. La LPO a dû adapter la gestion de ses ressources humaines à l'évolution de son activité (arrêt de certains programmes, reports d'actions, etc.) et de son fonctionnement (mise en place du télétravail, recours au chômage partiel, etc.) générés par les contraintes sanitaires.

La lecture de ce bilan social doit donc se faire au regard de l'impact très important de la crise sanitaire sur l'exercice 2020.

• Effectif

Un effectif stable

La LPO comprenait 246 salariés au 31/12/2020, soit +6 par rapport à l'effectif présent au 31/12/2019. La croissance de l'effectif de la LPO s'atténue en 2020 après avoir connu une forte croissance en 2018 (en raison de l'intégration de près de 50 salariés lors de fusions avec des partenaires), puis une hausse significative en 2019. Malgré la crise sanitaire, l'activité de l'association a donc poursuivi son développement. Au global, la LPO a enregistré 321 contrats en 2020, contre 287 en 2019. Malgré les contraintes sanitaires, la LPO est parvenue à accompagner des jeunes motivés par la défense de l'environnement, même si de façon moindre qu'en 2019, au travers de l'accueil de stagiaires (62) et de volontaires en service civique (46).



• Masse salariale

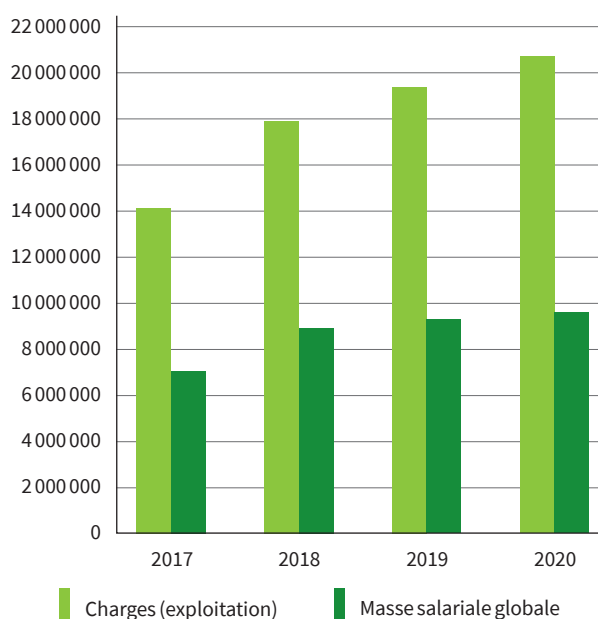
Moins de 50 % du budget consacré à la masse salariale

La masse salariale brute chargée s'élève à 9 608 262 € en 2020 (contre 9 457 739 € en 2019).

Après avoir enregistré une forte hausse en 2018 (+2 312 k€) due à l'impact des fusions, puis d'une croissance plus modérée en 2019 (+359 k€), la masse salariale continue à croître mais de façon très légère en 2020 (+ 151 k€, soit +1,6%).

Alors qu'elle représentait 50,8% du budget de charges en 2018 et 48,8% en 2019, la masse salariale constitue 46,2% de ce budget en 2020.

A noter que la LPO a dû faire appel au dispositif d'activité partielle mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 pour les salariés dont l'activité a cessé une partie de l'année ou en raison de gardes d'enfants. La LPO a maintenu à 100% le salaire pour les 72 salariés concernés par l'activité partielle (représentant 1 094 jours).

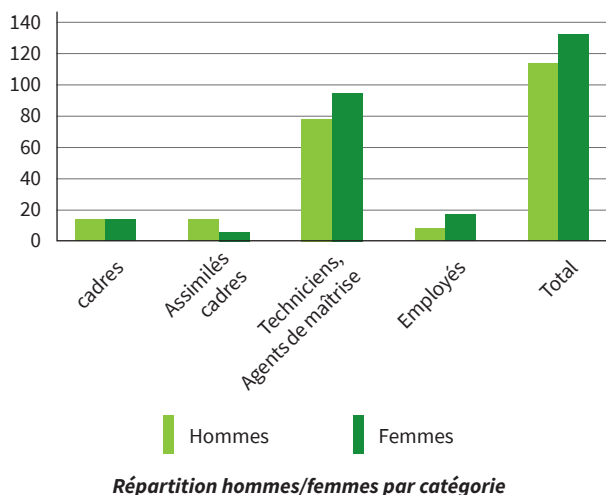


Évolution 2017/2020 du poids de la masse salariale

• Contrats

La sécurisation de l'emploi priorisée

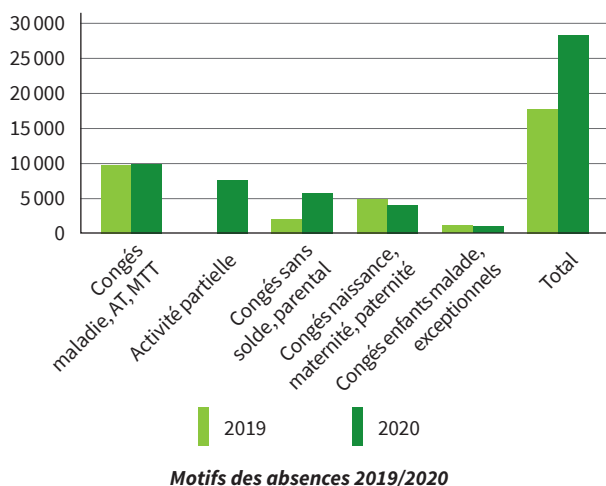
L'effectif de la LPO était constitué de 208 Contrats à Durée Indéterminée (CDI) et de 38 Contrats à Durée Déterminée (CDD) au 31/12/20. Les CDI représentaient donc 84,5% des contrats. Par ailleurs, 28 salariés travaillaient à temps partiel dont aucun n'indiquait le subir.



• Égalité professionnelle Homme/Femme

Un indicateur en progression

La LPO comprenait 132 femmes pour 114 hommes fin 2020 contre 129 femmes pour 111 hommes fin 2019. Nous constatons que l'effectif féminin est à nouveau légèrement supérieur au masculin en 2020 (54 % de salariés femmes). Les femmes représentaient 50 % des Cadres fin 2020 (contre 52 % fin 2019) et 30 % des Assimilés Cadres (contre 24 % en 2019). L'index de l'égalité femmes/hommes mis en place depuis 2019 se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes sous la forme d'une note sur 100. Calculé début 2021, l'index de la LPO France a progressé et obtenu la note de 94 points sur 100 (contre 79 points début 2020), grâce à une vigilance constante quant à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et au suivi d'un plan d'égalité professionnelle Hommes/Femmes mis en place en 2015.



• Handicap

Un indicateur à la baisse

Au regard de son effectif, la LPO était supposée employer 14 ETP de travailleurs handicapés en 2020 (idem en 2019). Le nombre de bénéficiaires recensé à la LPO au titre de ces obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés s'est élevé 9,30 : sur les 8,36 salariés bénéficiaires, 3,48 ont moins de 50 ans et 3,88 ont plus de 50 ans. Par ailleurs, les contrats signés avec les ESAT ont un fort impact sur le calcul du recensement du handicap.

Pour rappel, le nombre d'unités recensé à la LPO s'élevait à 11,63 en 2019 (contre 11,25 en 2018, 11,59 en 2017).

Pour la première fois depuis 4 ans, l'association n'atteint pas le seuil d'unités de handicap qu'elle est supposée intégrer au sein de son effectif. Le départ en 2020 de 3 salariés qui avait la reconnaissance de travailleur handicapé a fortement influé sur l'effectif des bénéficiaires de l'obligation.

La prise en compte du handicap au sein de la LPO demeure une priorité avec une attention particulière portée sur ce sujet lors des recrutements mais aussi via les échanges instaurés avec les salariés demandeurs de conditions de travail adaptés (outil ou temps) et ayant fait la démarche d'une reconnaissance de handicap. L'association devra veiller à améliorer la reconnaissance du handicap au sein de son effectif dans les années à venir.

• Absences et congés

Stabilisation de l'absentéisme lié aux arrêts maladie

L'ensemble des salariés de la LPO a travaillé 448 453 heures en 2020 (437 211 heures en 2019, et 406 779 heures en 2018). Le nombre d'heures d'absences et congés s'est élevé à 28 298 heures en 2020, soit en nette hausse par rapport à 2019 (17 667 heures) et 2018 (11 047 heures). Cette hausse s'explique principalement par l'instauration de l'activité partielle suite au confinement qui représente 7 658 heures, ainsi qu'à l'expansion des congés parentaux (3 106 h contre 490 h en 2019). En rapportant le volume d'heures d'absences à celui des heures travaillées, le taux d'absence s'élève à 6,31% (contre 3,58% en 2019 et 2,72% en 2018). Cependant, ce taux passe à 4,6% en excluant les absences pour activité partielle. L'absentéisme lié aux arrêts maladie se maintient à 2,20% (contre 2,23% en 2019 et 1,97% en 2018).



Macareux moine
© David Allemand

2020
La LPO est devenue
« Partenaire engagé
pour la nature ».

Financeurs publiques de la LPO en 2020



CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

Conservatoire du
littoral



Etablissement public
du Marais poitevin

Région
île de France

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



AVEYRON

CONSEIL
GÉNÉRAL



la
Charente
Maritime

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Côtes d'Armor
le Département



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

Gironde
LE DÉPARTEMENT



Yvelines
Le Département



département
Haute-Vienne

hauts-de-seine
CONSEIL GÉNÉRAL

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Essonne
LE DÉPARTEMENT
— TERRE D'AVENIRS —

val
d'oise
le département



PYRENEES
ATLANTIQUES
LE DÉPARTEMENT

Les villes,
communautés
d'agglomérations,
CDC et PNR

Entreprises et fondations partenaires de la LPO en 2020

